

SPAPSER
2022
2024

Schéma de promotion des **ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES**

BILAN 2023

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage !

 Grand
Orlyseine
bièvre

Agir pour et avec vous

Fiche Action-N°	Objectifs /Actions 2023	Atteint Partiellement atteint Non atteint	Indicateurs de suivi 2023	Actions/Mise en œuvre 2023	Freins/ pourquoi?	Solutions/Préconisations/Moyens
	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagner les petites structures à répondre aux marchés publics et les aider à lever les difficultés induites par la dématérialisation via l'organisation d'ateliers/webinaires/formations/recontres (Maximilien, Chambres consulaires)•Conseiller/informer les TPE/PME sur la mise en œuvre de leurs clauses environnementales et sociales •Encourager les groupements d'opérateurs économiques (GOE) 		Rencontre organisée à l'attention des PME et structures de l'ESS/Nombre de participants à la rencontre/Retours	<ul style="list-style-type: none"> • Le 9 octobre 2023, l'organisation d'un webinaire à destination des TPE-PME, structures de l'ESS du territoire " Tout savoir sur la commande publique". L'objectif : faciliter l'accès des petites structures du territoire à la commande publique, en apportant des éclaircissements sur des notions clés, améliorer la lisibilité sur les marchés publics de l'EPT, gagner en visibilité auprès des entreprises, mieux connaître les entreprises. Les marchés offrent des possibilités de création d'opportunités économiques. Nombre d'entreprises invitées/présentes : 7 entreprises présentes Retours positifs: présentation complète et informations communiquées très pertinentes Points à améliorer: interaction avec les entreprises présentes, pas assez d'échanges entre la commande publique de l'EPT et les inscrits •Dans la continuité du webinaire, mise en place d'un parcours de formation plus pérenne sur les marchés publics avec une partie sensibilisation (animée par l'EPT), une partie formation (animée par l'association Les Canaux dans le cadre de la fabrique économique et solidaire des jeux 2024) et une partie rencontre acheteurs/structures.	Besoin de mobiliser des moyens humains : DevEco, Commande publique, Mission modernisation des achats	Accompagnement par un Chargé de projet accompagnement des entreprises en alternance:Paul Soret
	<ul style="list-style-type: none"> •Connaitre les caractéristiques des fournisseurs dans les marchés attribués en 2022/2023 pour connaître la marge de progression et d'adaptation de nos marchés, et leur localisation •Recenser le nombre de marchés ou lots de moins de 40 000 euros et leur objet pour connaître la structure de nos achats 		Pourcentage de marchés attribués à des PME et structures de l'ESS/Nombre de marchés ou lots de moins de 40 000 euros HT attribués aux petites structures	En 2023, 58 % des attributaires de marchés étaient des TPE/PME (58 % en 2022). En volume d'achat cela représente 38 % du montant total des marchés pour les TPE/ PME. Dans le cadre de procédures à <40 000, 74 % sont attribuées aux TPE/PME.		Optimiser le suivi des marchés, à partir des outils existants (Marco Procédures). L'interopérabilité des outils existants (Marco-Ciril) serait également facilitante.
	Favoriser la passation de petits lots de marchés (< 80 000 euros HT), afin d'encourager les petits opérateurs à se positionner		Nombre de marchés dont le montant est inférieur à 80 000€ HT	Pas de procédures recensées avec lots "mapa".	Les procédures formalisées lancées n'ont pas permis d'isoler des petits lots. Le suivi de la procédure n'est pas toujours facile, coexistence de 2 procédures distinctes : aoo et mapa.	Sensibilisation par la responsable de la commande publique des chargés, gestionnaires marchés et acheteurs sur la possibilité d'utiliser la procédure adaptée pour les petits lots issus de la procédure formalisée.
	Allonger les délais de publicité des marchés, même pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) : +5 jours en moyenne		Délai moyen de publicité/Nombre d'annonces avec un délai prolongé d'au moins 5 jours	En 2023, 38 % des consultations ont un délai de publicité prolongé, de plus de 5 jours par rapport au délai minimum imposé. Le taux est en progression (35 % en 2022), mais des améliorations restent possibles. Dans les marchés avec "clause d'insertion" ou "réservés", 50 % des publicités ont un délai prolongé (58 % en 2022).	Le manque d'anticipation dans le renouvellement des marchés constitue un frein à l'allongement du délai de publicité.	La planification, la revue des marchés- sont de bons leviers d'anticipation ; Identification d'un gestionnaire au sein de la commande publique chargé de la planification facilite son organisation. Chaque chargée de la commande publique participe à la mise en place des revues de marché.
FA1-Faciliter l'accès des petites structures économiques à l'achat public du territoire : PME/ESS	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'évaluation de la qualité de l'exécution des marchés clôturés et à renouveler afin d'assurer la qualité des prestations futures et d'améliorer la rédaction des cahiers des charges • Effectuer un bilan en cours d'exécution du marché (tous les 12 mois pour les durées fermes et avant chaque reconduction) 		Nombre d'évaluations et bilans en cours d'exécution de marché effectués/an	L'évaluation de la qualité d'exécution des marchés en cours et les bilans de fin de marché, sont des leviers d'optimisation des prestations, tant pour les opérateurs que pour les acheteurs publics. Elle permet de collecter des informations sur l'exécution des marchés, de mesurer la performance, d'identifier les axes d'amélioration dans le nouveau cahier des charges. Revues de marchés réalisées : marchés réservés "insertion" <ul style="list-style-type: none"> • "Prestations de nettoyage des locaux et des vitres" attribué à Conciergerie d'Hercule (secteur sud)/ Habitants Emploi Proximité (HEP) (secteur nord) ; • "Entretien des espaces verts", confié à Confluences Chantier d'insertion (secteur Nord) / La Régie des Quartiers (secteur sud); 	Manque de temps, moyens et organisation (quid "réfèrent marché" dans certains services opérationnels) pour animer les revues pour plus de marchés.	Engagement de mise en place de revues de marchés 2024 chargés commande publique/ services opérationnels: patrimoine bâti, culture et sport. Bilan du marché traiteur réalisé début 2024.
	<ul style="list-style-type: none"> •Autoriser les avances dès 20 000 euros HT d'achat•Prévoir un taux d'avance de 30 %•Le versement des avances, dans les marchés compris entre 20 000 et 40 000 euros HT, se fera sans garantie à première demande ou caution solidaire•Organiser des bilans réguliers en interne sur les conditions financières dans les marchés 		Nombre d'avances prévues (taux à 15% en 2022) et nombre d'avances versées	L'avance correspond au versement d'une partie du montant du marché au titulaire avant le commencement du marché. Elle facilite l'exécution des marchés et contribue à l'égal accès des entreprises à la commande publique. Les collectivités peuvent instaurer des régimes d'avances plus favorables. Travail engagé en 2023 pour une mise en place de nouvelles dispositions dans les documents de la commande publique en 2024.		
	Améliorer et simplifier la rédaction des dossiers de consultation des entreprises (DCE) afin de prévenir l'irrégularité des offres				Besoin de sécuriser juridiquement les procédures pour répondre aux contraintes réglementaires. Suivi du formalisme imposé par le logiciel rédactionnel "Marco".	Cet objectif sera à reformuler à terme. D'autres moyens sont envisageables pour prévenir l'irrégularité des offres: le sourçage, l'allongement du délai de publicité. Par ailleurs, le service commande publique régularise systématiquement les offres régularisables.
	Sensibiliser les services opérationnels à l'utilisation des variantes lors de la construction du marché			La variante est un levier de la performance de l'achat qui offre des avantages tant pour les opérateurs économiques que pour les acheteurs publics. C'est une offre alternative, tout aussi performante que la solution initiale définie par l'acheteur- appelée offre de base, mais dont certaines caractéristiques diffèrent (conception, solution technique, procédure d'exécution,). Une variante peut être rendue obligatoire par l'acheteur. La programmation des achats permet d'identifier en amont les projets éligibles aux variantes.	Travail préparatoire plus important, réflexion sur les exigences minimales et critères d'attribution	
	Rédiger, dans la mesure du possible, des cahiers des charges fonctionnels				La définition fonctionnelle du besoin implique un changement d'habitudes dans la définition des besoins et un temps préparatoire plus conséquent.	Réévaluer de façon régulière les besoins à relancer
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les marchés susceptibles de faire l'objet d'une démarche de sourçage/sourcing en lien avec les services opérationnels lors de la planification des marchés • Développer le sourçage/sourcing • Accompagner les services opérationnels à la technique du sourçage (guide de la commande publique, tutoriels...) 			Planification des marchés à lancer en 2023 a permis d'identifier les marchés à sourcer suivants: "location de véhicules", "bornes de recharge", "objets publicitaires". Des actions de sourçage des entreprises ou structures d'insertion ont été organisées par les services opérationnels : marché des "bornes de recharge automobile", "La location des véhicules", le projet "d'autopartage", le projet de "livraison de composteurs (insertion)"; des échanges utiles qui contribuent à l'amélioration des cahiers des charges.	La planification des marchés, le sourçage demandent des temps préparatoires plus importants.	

<p>FA2-Soutenir les activités économiques d'utilité sociale et environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les marchés aux spécificités des structures • Améliorer l'information aux candidats rejetés 			<p>Mise en place en juin 2023 de la revue des marchés avec les structures de l'insertion (SIAE): Floriane RAULT <developpement@actessonne.eu>; Oriane Fournié <coordination@reseauiae94.org>; Maud BROSSARD <direction@actessonne.eu>.</p> <p>Objectif : anticiper dans le renouvellement des marchés; étudier la liste des marchés et identifier des procédures à réserver ou dans lesquelles des clauses d'insertion peuvent être prévues.</p> <p>Seront abordés également les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités et projets du RIAE 94 et Act'Essonne en matière d'achats responsables • Point sur le SPASER de l'EPT : bilan 2022 (cf. PI) et perspectives 2023 • Présentation et échanges sur les marchés de l'EPT passés, en cours et à renouveler, qui rentrent dans les champs d'intervention des SIAE. <p>Plusieurs marchés identifiés pour une procédure réservée: "Espaces Verts", "Diffusion, affichage documents de communication", " déchets", "formation préparateur de commande / CACES ", "formation machiniste".</p>		<p>Anticiper afin de mieux rapprocher les calendriers des structures d'insertion avec celui de l'EPT. En effet, les structures de l'insertion ont besoin de temps pour l'ouverture des postes de gestion par la préfecture/DRIEETS.</p> <p>Réaliser des réunions d'étape avec les prestataires, tous les 6 mois.</p>
	<p>Allonger le temps de réponse (temps de publicité) pour les marchés réservés ou avec clause d'insertion</p>			<p>En 2023, 38 % des consultations ont un délai de publicité prolongé, de plus de 5 jours par rapport au délai minimum imposé. Le taux est en progression (35 % en 2022), mais des améliorations restent possibles. Dans les marchés avec "clause d'insertion" ou "réservés", 50 % des publicités ont un délai prolongé (58 % en 2022).</p>	<p>Cette action nécessite une forte anticipation</p>	<p>Outil pour une vision de la planification à plus long terme.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le recours aux marchés réservés/Objectif 5% en 2023 • Favoriser les réponses en cotraitance via les groupements d'opérateurs économiques 	<p>Nombre de groupements d'opérateurs économiques constitués pour répondre aux marchés réservés</p>		<p>Un marché "réservé" est un marché dont l'accès est limité à des structures comme les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), ou EA (entreprises adaptées qui emploient des personnes en situation de handicap). Cette procédure contribue au développement de leurs activités, au développement de l'emploi, et des emplois responsables.</p> <p>Parmi les marchés de 2023, 1 seul est réservé (SIAE): "Les prestations de déménagement et de manutention".</p> <p>D'autres marchés réservés "insertion", précédemment notifiés, sont en cours d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Prestations de nettoyage des locaux et des vitres" attribué à Conciergerie d'Hercule (secteur sud)/ Habitants Emploi Proximité (HEP) (secteur nord) ; • "Entretien des espaces verts", confié à Confluences Chantier d'insertion (secteur Nord) / La Régie des Quartiers (secteur sud); <p>Deux procédures sont réservées "handicap":</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournitures administratives (lot 5), attribué à L'EA ; • Impression de documents d'information et de communication, lot "Reprographie", attribué à COPIVER ; <p>Ces marchés ont permis la réalisation de plusieurs parcours d'insertion et d'accompagnement professionnel.</p> <p>"Nettoyage des locaux et des vitres": total- 54 salariés en insertion.</p> <p>Secteur Sud (Essonne): 14 salariés en insertion(9 hommes et 5 femmes). Ce dispositif a permis 5 sorties positives en emploi (CDD + 6 mois, CDI, formation qualifiante...).</p> <p>Secteur Nord(Val de Marne): 40 personnes en insertion (21 hommes, 19 femmes), pour 9 sorties positives en emploi.</p> <p>Dans le cadre du marché ménage, tout nouveau local disponible est confié à l'un des groupements IAE, y compris les sites de la Régie de l'eau.</p> <p>"Entretien des espaces verts": total- 27 bénéficiaires en insertion.</p> <p>13 bénéficiaires dans le secteur nord (Val de Marne): 3 sorties de parcours (CDD de + de 6 mois); 19 formations.</p> <p>14 salariés en insertion dans le secteur sud (Essonne) ; 7 sorties du parcours positives ; 22 formations.</p>	<p>Attention particulière aux marchés de services avec reprise de personnel.</p> <p>Pas de procédure réservées pour le marché d'élagage (maintenance du patrimoine arboré), les structures de l'ESS ne peuvent pas répondre.</p> <p>Peu de marchés en 2023 dont le sujet se prêtait bien à la procédure réservée.</p>	<p>Echange avec les pilotes Spaspar afin d'identifier les marchés pouvant être réservés.</p> <p>Possibilité de réserver structures de l'insertion SIAE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • marché espace verts Parc des Aulnes+ Aménagement des bords des lacs; • les composteurs et fourniture de broyat; • fournitures de mobilier urbain (potelets); • le numérique- achat et location de matériel informatique; • Stand SIM- la ressource du spectacle ; • Fournitures administratives; • Vêtements de travail; <p>Dans le cadre du marché ménage, tout nouveau local disponible est confié à l'un des groupements IAE, y compris les sites de la Régie de l'eau.</p> <p>Organisation d'une revue de marché annuelle sur le marché "Nettoyage des locaux" réservé.</p>
	<p>Sensibiliser les donneurs d'ordres à ce modèle économique et améliorer la visibilité des structures</p>		<p>Nombre de structures de l'ESS présentes aux événements organisés par l'EPT</p>	<p>Organisation de la deuxième session de la Matinale des achats responsables, novembre 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format: Speed meeting entre acheteurs/services opérationnels et opérateurs économiques engagés dans la transition écologique et solidaire (structures de l'ESS, TPE/PME...), sur 6 familles d'achat ciblées : <ol style="list-style-type: none"> 1) alimentation durable- Altermarché, Afrique et espoirs, Pandobac, DM Compost, groupement des agriculteurs bio; 2) mobilité durable- Courtcyclette, Fastfood Association, Val de Brie Emaus; 3) travaux- Ere Services, Cycle Up, Tricycle Curage et Baticycle; 4) cadre de vie- La Conciergerie d'Hercule, Urban Environnement, Tricycle Environnement, Office, Gepetto, Gobuse, Etudes et Chantiers, Confluences; 5) numérique- Fresnes Service, Ecodair, Colombbus, Poles; 6) culture événementiel - La concepterie, Au fil de l'eau, la Ressourcerie du spectacle, Med Arcade, Cofransel, Rejoué; <p>Objectifs: découvrir des entreprises innovantes sur les questions sociales et environnementales, développer des pratiques de pré-sourçage, partage d'expériences réussies.</p> <p>Retour d'expériences sur le marché de jeux et jouets (Rejoué à Vitry) et marché de création d'espaces verts, lancé par la région. Les réponses en groupement des associations Etudes et Chantiers et Confluences.</p> <p>Présentation de divers dispositifs d'accompagnement: CRESS IDF -la CARTECO et le cahier des solutions locales et innovantes; METROPOLE DU GRAND PARIS -Présentation du programme achat pour les acheteurs publics; LES CANAUX -</p> <p>Accompagnement des structures de l'ESS à répondre au marché des JO 2024; RESEAU IAE 94 ET ACT'ESSONNE -Accompagner le développement économique des SIAE et à la réponse en groupement aux marchés publics;</p> <p>Résultats: 83 participants, dont 52 acheteurs, villes et partenaires, et 31 structures et intervenants. Le questionnaire de satisfaction révèle que 56% des participants déclarent être très satisfaits de la matinale, 24 % plutôt satisfaits, 20% sont neutres.</p> <p>Quelles perspectives ? Organisation d'une nouvelle matinale (53 %), une formation aux achats responsables (25 %), accompagnement à la rédaction d'un marché (17 %);</p> <p>Frais engagés: 1904,47 euros (Jus de Mama : 103,50 euros, Confitures imparfaites : 406 euros, Q-tannée atelier maroquinerie : 400 euros, Med Arcade : 500 euros, traiteur (petit déjeuner) : 373, 47 euros, Foodtruck (participation EPT) : 121,50 euros (une 40aine de commandes, plats et desserts).</p>	<p>Pistes d'amélioration :</p> <p>Organisation d'événement par nature d'activité (une matinée spéciale équipements culturels, alimentation...);</p> <p>Allonger les temps d'échanges;</p> <p>Evoker davantage le sujet de la consommation responsable et développement durable;</p> <p>Eviter les acronymes ou les détailler lors des présentations.</p>	<p>Tenir compte des améliorations suggérées par le sondage 2023 matinale des achats responsables :</p> <p>"Organiser une formation sur la mise en œuvre pratique des réglementations environnementales dans les clauses de marchés en sus d'un rappel général sur lesdites réglementations ; faire ce type de demi-journée pour une rencontre avec les entreprises privés et des entreprises de l'ESS; prévoir un temps d'échange informel associant les acheteurs et les SIAE pour la rédaction pratique de leurs marchés"</p>
<p>FA3- Connaître les actions des entreprises en matière de responsabilité sociétale et territoriale(RSE-T) et valoriser les plus vertueuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un groupe de travail RSE-T pour élaborer un questionnaire RSE, analyse des résultats du questionnaire, et des rapports extra financiers des entreprises, valoriser les actions ayant un impact sur le territoire. Moyens de valorisation: les assises du développement économique et de l'emploi, actions de communication de l'EPT • Mieux connaître les pratiques RSE des entreprises attributaires 		<p>Pourcentage de marchés sur lesquels les entreprises ont communiqué leur rapport extra financier et ont renseigné le questionnaire</p> <p>Nombre d'entreprises valorisées lors des Assises</p>	<p>Proposition d'un concours à destination des porteurs de projet et entreprises du territoire avec un prix pour les entreprises vertueuses notamment celles attributaires de marchés et qui ont une démarche RSE significative.</p>	<p>Pas de réunion de groupe de travail par manque de temps</p>	<p>Mise en place d'un retroplanning pour 2024</p>

FA 4- Augmenter la part des marchés intégrant des heures d'insertion pour toucher un public plus diversifié	Diversifier les publics bénéficiaires de l'insertion par un élargissement des marchés supports, et de type de marchés	Nombre de bénéficiaires de l'insertion en 2023	36 marchés ont fait l'objet d'une clause d'insertion depuis 2021. 27 marchés sont toujours en cours d'exécution. Sur la base des marchés précédemment conclus, avec clause d'insertion, en 2023, nous comptabilisons 99 bénéficiaires de l'insertion (5 femmes et 94 hommes), et 117 contrats de travail. 58 526 heures d'insertion ont été réalisées en 2023, pour un objectif de 20 000 heures/an (14 395,02 heures d'insertion réalisées en 2022). L'année 2023 a coïncidé avec la relance de nombreux marchés de l'EPT et notamment des marchés de ramassage des ordures ménagères qui ont généré beaucoup d'heures d'insertion.	Le public est essentiellement masculin en raison de la nature des opérations classées (travaux et ramassage des ordures ménagères).	Pour avoir d'autres publics bénéficiant des clauses, il faudrait pouvoir diversifier la nature des clauses et des métiers... ce qui est peu compatible avec les marchés que nous pouvons classer au vu des compétences du territoire.
		Situation des bénéficiaires et sortie en emploi	Au 31 décembre 2023, sur 99 bénéficiaires, 81 personnes, soit un peu moins de 82 % des personnes, sont toujours en situation emploi : 62 personnes continuent d'être en parcours d'insertion avec des missions d'intérim d'insertion, 6 personnes sont en CDI, 8 en CDD, 3 en contrat en alternance et 2 en intérim classique. 18 personnes sont donc sans situation connue : 4 sont de nouveau demandeurs d'emploi et nous sommes sans nouvelles pour 14 personnes. A noter que parmi ces 14 personnes, certaines peuvent avoir des situations d'emploi. 32 bénéficiaires sur 99, soit 1 sur 3, résident en quartier politique de la ville (QPV).	Difficulté à assurer un suivi des personnes en parcours d'insertion, notamment par manque de temps.	
		Nombre et part de marchés intégrant une clause d'insertion.	En 2023, 8 marchés soit 7 % de l'ensemble des marchés intègrent une clause d'insertion (17% en 2022). Soit un engagement des prestataires à réaliser environ 5 225 heures d'insertion par an.		
		Typologie des marchés et familles d'achats	Typologie de marchés intégrant des clauses sociales : marchés de travaux (voirie, bâtiment, assainissement), collecte des déchets pour l'essentiel. En complément, marché de prestation intellectuelle avec le service Habitat (marché OPA) et marché de nettoyage de bâtiment.	Les heures d'insertion générées par les clauses d'insertion sont concentrées sur les activités de la construction, des travaux publics de voirie, qui correspondent aux compétences du territoire. Au vu de ces compétences, il est donc difficile de générer d'autres types de clauses d'insertion.	
		Identifier en amont les marchés pouvant intégrer une clause d'insertion: planification, fiche d'achat. Un objectif de 20 000 heures d'insertion /an en 2023.	Nombre d'heures réalisé par an	Sur la base des marchés précédemment conclus, 58 526 (OM 47 767 heures d'insertion) heures d'insertion ont été réalisées en 2023, pour un objectif fixé à 20 000 heures/an, en hausse par rapport à 2022, qui comptabilise 14 395 heures. Ces prestations ont pu bénéficier aux 99 salariés de l'insertion (essentiellement des hommes) pour un total de 117 contrats de travail.	
	Encourager les entreprises à privilégier la qualité dans l'exécution des clauses d'insertion en favorisant les contrats durables et les parcours professionnalisants. Possibles mesures d'incitation auprès des entreprises (bonus d'heures par exemple)	Concrétisation de poste en emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI) et/ou parcours professionnalisant (action de formation et contrat en alternance)	Dispositions d'encouragement à l'emploi durable (valorisation CDD longs et CDI) prévues dans les marchés longs (3 ans et plus). En 2023 nous comptabilisons 22 contrats "Embauche directe" (15 CDDs, 6 CDIs et 1 C.Alternance). 10 contrats en 2022.	Limite liée à la nature et à la durée du marché qui permet ou pas la réalisation de parcours durables et professionnalisants. Question de l'attrait du métier (bâti).	
	Intégrer dans les appels d'offres/concessions un critère de jugement reposant sur la performance d'insertion	Nombre et part de marchés avec un critère de performance en matière d'insertion sociale et professionnelle	Un seul marché "Collecte et redistribution d'inventus alimentaires des marchés forains", lancé en 2023, intègre un critère de performance en matière d'insertion professionnelle- démarches mises en œuvre pour l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, réponse au questionnaire, (17% en 2022). A noter que plusieurs marchés comme les "Travaux sur les infrastructures d'assainissement et de voirie", ou encore le "marché global de performance incluant la conception, l'exploitation, la maintenance et la rénovation des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore", notifiés en 2023 ont fait également l'objet d'un critère social d'attribution.		
	Promouvoir et renforcer la transversalité entre les services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (service achat, services techniques, service insertion...) afin d'examiner la possibilité de mettre en œuvre une clause d'insertion tant au niveau quantitatif que qualitatif. Évaluer de manière systématique tous les marchés/ concessions sur la possibilité d'y inclure des clauses d'insertion.	Nombre et typologie des animations territoriales autour de la clause d'insertion	Mise en place par la commande publique de la planification des marchés avec les services acheteurs de l'ensemble des directions. L'objectif: échanger sur les marchés à renouveler en 2024 ainsi que de nouveaux projets. C'est l'occasion d'aborder les marchés en cours d'exécution, et de prioriser ceux sur lesquels des actions peuvent être mises en place. Document mis à disposition des pilotes Spasser.		
FA 5-Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et /ou en situation de handicap par la réservation de marchés	Constat global sur la mise en oeuvre des marchés réservés en 2023:	Pourcentage de marchés réservés EA/ESAT; Nombre de marchés réservés aux SIAE; Nombre de groupements d'opérateurs économiques constitués; Nombre de personnes bénéficiaires de l'insertion dans le cadre des marchés réservés/suite des parcours	En 2023, 1 marché a été réservé aux structures de l'insertion- le marché des prestations de déménagement et de manutention. D'autres marchés réservés "insertion" sont en cours d'exécution : • "Prestations de nettoyage des locaux et des vitres" attribué à Conciergerie d'Hercule (secteur sud)/ Habitants Emploi Proximité (HEP) (secteur nord) ; • "Entretien des espaces verts", confié à Confluences Chantier d'insertion (secteur Nord) / La Régie des Quartiers (secteur sud); Deux procédures sont réservées "handicap": • Fournitures administratives (lot 5), attribué à L'EA ; • Impression de documents d'information et de communication, lot "Reprographie", attribué à COPIVER ; Les marchés précédemment réservés ont permis la réalisation en 2023 de plusieurs parcours d'insertion et d'accompagnement professionnel, des sorties de parcours. "Nettoyage des locaux et des vitres": total- 54 salariés bénéficiaires du dispositif : Secteur Sud (Essonne) : 14 salariés en insertion(9 hommes et 5 femmes). 5 sorties positives en emploi (CDD + 6 mois, CDI, formation qualifiante...); Secteur Nord (Val de Marne) : 40 personnes en insertion (21 hommes, 19 femmes), pour 9 sorties positives en emploi. "Entretien des espaces verts": total- 27 bénéficiaires en insertion. 13 bénéficiaires dans le secteur nord (Val de Marne); 3 sorties de parcours (CDD de + de 6 mois); 19 formations. 14 salariés en insertion dans le secteur sud (Essonne) ; 7 sorties du parcours positives ; 22 formations.		Continuer l'étude des marchés issus de la programmation annuelle des achats; Accompagner les services opérationnels dans le sourcing des structures de l'insertion ou du handicap; Travailler en étroite collaboration avec l'UNEA; Rencontre annuelle des structures IAE/EA dans le cadre de revues de marchés; Organiser des bilans de fin de marché; Organiser le sourcing des marchés "Vêtements de travail-lot nettoyage", "Fourniture d'objets publicitaires personnalisés", "Diffusion et affichage des documents de communication ", afin de savoir si possibilité de réserver ces procédures.
	Accompagner techniquement les acheteurs dans l'élaboration des marchés réservés	Pas d'indicateur particulier	Accompagnement technique des donneurs d'ordres dans l'élaboration des marchés réservés: Organisation des sourçages; Mise en place des revues de marchés en cours, afin d'améliorer les marchés à renouveler et échanger sur les avancées / difficultés en exécution.		
	Associer aux revues de marchés la mission handicap et insertion	Pas d'indicateur particulier	Les marchés issus de la planification annuelle avec les services opérationnels sont mis à disposition de la mission handicap et insertion.		A la suite de la planification étudier les marchés et répertorier ceux qui peuvent faire l'objet d'une réservation
	Evaluer de manière systématique et pour chaque marché, la possibilité de le réserver	Pas d'indicateur spécifique	• Mise en place d'un partenariat avec l'union nationale des entreprises adaptées (l'UNEA). Principe validé par le Président (note juillet 2023). <u>Signature de la convention de partenariat.</u> Coût du partenariat: 10 000 €/an. Aide du FIPHP dans la limite de 7 000€ HT par an. • Organisation d'une revue de marchés avec le réseau IAE 91 (Floriane RAULT) et 94 (Oriane FOURNIE); présentation des familles d'achats, en vue de répertorier les marchés pouvant faire l'objet de procédure réservée SIAE. Echange autour des actualités.		
• Porter à la connaissance des services de l'EPT les informations relatives aux activités économiques des structures d'insertion • Consolider une base de données des structures du milieu protégé et insertion à partir des outils existants (AGDE)	Pas d'indicateur spécifique	Absence de communication spécifique liée aux activités économiques des structures de l'insertion. En revanche l'organisation des événements type " matinale des achats responsables" favorise les rencontres et interconnaissance entre les structures de l'insertion/ leurs activités et nos services opérationnels.			

FA6- Promouvoir le secteur adapté/protégé et favoriser la connaissance réciproque des structures et des acheteurs publics	Formaliser la coopération avec les acteurs du secteur handicap (UNEA ou GESAT)	Pas d'indicateur particulier	Mise en place d'un partenariat avec l'UNEA- l'Union nationale des entreprises adaptées- acteur du secteur handicap et réseau national qui fédère plus de 70 % des entreprises adaptées. Objectifs: sensibiliser les agents sur les questions liées au handicap, aux activités économiques des structures EA ou ESAT, faciliter les procédures réservées, lever les freins au recrutement des personnes en situation de handicap. A noter: taux d'emploi direct handicap (2023): 5,37%; 5 200 € ont été déduits de la contribution grâce aux bons de commandes passés avec des entreprises adaptées (hors marchés).		
	Faciliter l'accès des structures du handicap aux marchés de l'EPT	Organisation de revues de marchés/sourçage avec les EA	Le Partenariat avec l'UNEA démarre en 2024. Seul le marché "Fournitures administratives" comporte un lot réservé entreprise adaptée.		
	•Sensibiliser les agents sur les questions liées au handicap • Porter à la connaissance des services les informations relatives aux activités économiques des structures du handicap	Nombre et part de marchés réservés à des ESAT/EA	Organisation d'un lundi RH sur le sujet du "Handicap", octobre 2023. Les sujets traités: • Qu'est-ce que le handicap? • Quelles sont les différentes formes de handicap? • La notion de handicap au travail La référente handicap à l'EPT: Muriel Chambier		Continuer à communiquer autour des enjeux des achats réservés " handicap" : prévoir une présentation en DG élargie sur le sujet; Rappeler le besoin de recenser les prestations (marchés et hors marchés) réalisées par des entreprises adaptées. Transmettre l'information à Muriel Chambier -Chargée de mission santé, handicap et maintien dans l'emploi, afin d'alléger la contribution globale.
	•Participer aux HandiCafé du territoire/Participer au Salon annuel Handicap, Emploi & Achats Responsables (Inclusiv Day), rendez-vous des entreprises inclusives et des innovations sociales •Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)	Nombre de visites organisées, d'événements, d'actions de communication	Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, notre EPT organise le 17 novembre un DUODAY- journée consacrée au handicap et à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Sensibiliser et informer les services sur les activités économiques des structures du handicap.		
FA 7- Élaborer une charte de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle femmes/hommes	Rédaction d'une charte, qui affirme publiquement la lutte contre les discriminations comme une priorité de l'EPT	Pas d'indicateur particulier	Une proposition de charte a été rédigée en 2023. Sa validation et son application seront effectives en 2024.	Peu d'obligations et de contraintes réglementaires en matière d'égalité. Interprétation et mise en oeuvre libre des textes par les collectivités. Reprise du pilotage courant 2023.	S'appuyer sur le plan d'actions égalité 2024-2026 du Grand-Orly Seine Bièvre, formalisant l'engagement de la collectivité en matière d'égalité, pour en faire un levier de promotion de l'égalité femmes-hommes.
	Elaborer un questionnaire, qui permet d'avoir une connaissance plus fine des pratiques des entreprises en matière de lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité	Nombre de questionnaires remplis par rapport au nombre de marchés pour lesquels le questionnaire a été annexé,	Une proposition de questionnaire a été réalisée en 2023. Sa validation et son application seront effectives en 2024.		
FA 8- Créer une clause/critère « Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité Femmes /Hommes »	La clause « Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » est un nouvel outil qui combine critères d'attribution et conditions d'exécution	Nombre de marchés comportant une clause/Nombre de critères	En 2023, aucun marché n'a fait l'objet d'une clause/critère égalité.	Le questionnaire aux entreprises n'a pas été envoyé aux candidats en 2023, ce qui entraîne une méconnaissance de ces derniers. Sujet nouveau qui nécessite un travail d'exploration plus important. Peu de collectivités l'ont mis en place (peu d'exemples, de modèles).	Demande d'étude plus approfondie et benchmark.
FA 09-Construire de manière durable le territoire de demain	Constat global relatif à la mise en oeuvre des clauses environnementales et des critères dans les marchés lancés en 2023	Nombre de marchés intégrant une/des clauses environnementales; Nombre de marchés intégrant un critère d'attribution environnemental	Le cadre juridique de la commande publique n'a cessé d'évoluer pour favoriser le développement durable et l'économie circulaire. En 2023, 70% marchés (44% en 2022) intègrent une clause environnementale. Dans 40 consultations lancées, soit 36 % des marchés, un critère environnemental d'attribution a été prévu. Taux constant depuis 2022.	• Besoin de formation pour mieux maîtriser les notions et prendre en compte le développement durable dans nos achats • Besoin de renfort (AMO) afin de pouvoir intégrer les considérations environnementales dans certains marchés	Des formations ont été réalisées sur une sensibilisation globale au sujet du verdissement de la commande publique (contextualisation, réglementation, outils, enjeux, échéances à venir). Reflexion sur une formation action, intégrant un panel de marchés permettant de mobiliser différents services opérationnels, en coordination avec la commande publique, le pôle transition écologique, développement économique (volet économie circulaire).
	Mise en place d'un programme de formation "Développement et achats durables", en collaboration avec le service RH et les pilotes sparser, à destination de la commande publique et des services prescripteurs de l'EPT	Pas d'indicateur particulier	Organisation en juin et en présentiel, d'une session de deux jours de formation sur la thématique "Développement durable et économie circulaire dans les marchés publics"; 11 participants. Objectifs: - Comprendre et appliquer le cadre réglementaire et les obligations en matière d'économie circulaire et de développement durable dans les marchés publics - Intégrer la notion de développement durable et d'économie circulaire dès la définition du besoin - Choisir les procédures permettant de mettre en place des marchés publics durables et circulaires - Définir des critères d'attribution et des spécificités techniques dans les marchés favorisant l'économie circulaire, la limitation des déchets, le recyclage des matériaux, la réduction du bilan carbone, la préservation des milieux et de la biodiversité, limitation des nuisances.	Faible participation des services opérationnels. Formation qui s'adresse aux acheteurs qui maîtrisent les mécanismes de l'achat public. Inflation normative et réglementaire autour du verdissement de la commande publique: capacité technique à insérer des clauses environnementales et des critères d'attribution, sans fragiliser le marché; Capacité des prestataires à répondre à l'appel d'offre.	Retours positifs des participants à la formation, au regard du contenu /sujet abordé. Nécessité de travailler sur des marchés types, en anticipation sur les marchés à venir et en coordination avec les services concernés (opérationnel, commande publique, pôle transition écologique...).
	• Animer une démarche qualité fondée sur le retour d'expérience afin de renforcer les critères environnementaux et leur pondération (tendre vers 20%), dans les marchés de travaux et aménagement • Mettre en place un groupe de travail "qualité" intégrant différents services.	Pas d'indicateur particulier	Projet toujours d'actualité, mais non réalisé en 2023	Manque de temps pour animer une telle démarche pour la totalité des marchés	Proposition d'initier un travail de groupe mais par domaine et en fonction des marchés à lancer : voirie/ assainissement, bâtiment, opération d'aménagement
	Des interventions ponctuelles sur des sujets visant la qualité environnementale des travaux pourront animer des rencontres (déchets, eau, énergie, biodiversité, etc.)	Pas d'indicateur particulier	Plusieurs échanges organisés avec les services opérationnels pour la mise en place des clauses/ critères environnementaux		Déployer un planning d'intervention au regard des sujets à traiter et des marchés à venir, au regard notamment de la planification des marchés 2024
	Dans les appels d'offres de construction et d'entretiens routiers, inscrire une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage	Pas d'indicateur particulier	Travaux sur voirie: Pondération environnementale sur le marché "Élargissement rues des Carrières et prolongement rue des Aqueducs (Gentilly)"à hauteur de 15% en fonction du bilan carbone général de l'entreprise et du chantier, de la prévention des nuisances du chantier pour le voisinage (bruit, pollutions, émissions de poussières, boues sur la voie publique, gênes à la circulation...), des actions générales de l'entreprise présent en faveur du recyclage des matériaux et de l'économie circulaire (au-delà des simples obligations réglementaires) ainsi que des actions spécifiques envisagées pour le chantier. Démarche proposée sur d'autres marchés de voirie (Marché de travaux du bd boulevard Chastenat à Villejuif, réaménagement de la rue des Rossays à Savigny-sur-Orge, entretien/réparation voirie...)	Méconnaissance des services opérationnels des dispositions réglementaires obligatoires, concernant les produits réutilisables, recyclables, réemployables.	Sensibilisation à travers la formation

<p>FA 10 - Vers une administration à faible empreinte environnementale</p>	<p>Prendre en compte le critère "cycle de vie" du produit et "coût global" dans nos achats: analyser le besoin en raisonnant en coût global d'utilisation, tout au long du cycle de vie du produit, optimiser la durée de vie, lutter contre l'obsolescence programmée: intégrer la qualité et la durabilité des matériaux et produits proposés par les fournisseurs et leur potentialité de recyclabilité</p>	<p style="background-color: orange;">Nombre de marchés intégrant un critère cycle de vie/coût global</p>	<p>Les articles R. 2152-7 et R. 2152-9 du code de la commande publique prévoient, pour le premier, la possibilité de recourir à un critère d'attribution relatif au coût du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage, et précise, pour le deuxième, que cette notion couvre tout ou partie des coûts du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage.</p> <p>On distingue généralement 2 types de coûts: "Les coûts supportés directement par l'acheteur, ou « coûts directs » que constituent les coûts liés à l'acquisition, à l'utilisation, à la maintenance et à la fin de vie. C'est ce qu'on désigne sous l'appellation « Coût global ». Les coûts indirects ou « coûts externes » supportés par l'ensemble de la société, telles que la pollution atmosphérique ou la déforestation". (Notice "prise en compte du coût du cycle de vie dans une consultation" DAJ).</p> <p>Difficulté d'appréhender tous les aspects de la notion de coût global, sans formation et outils opérationnels.</p>	<p>Expertise requise dans l'élaboration des clauses environnementales dans tous les marchés ; de critères mesurant le bilan carbone ou encore de calcul du coût global d'un bien ou d'un service. Besoin d'élaborer des méthodes de calcul, besoin d'outils opérationnels d'analyse du coût global/cycle de vie. Complexité technique d'analyse.</p>	<p>En attente d'outils d'analyse "cycle de vie" promiss à l'échelon national, permettant d'accompagner les collectivités dans l'analyse environnementale de leurs marchés, et sécuriser les procédures : article 36 de la loi Climat et Résilience. Cet aspect sera abordé dans le cadre de la formation action du CNFPT. Effectuer un benchmark auprès des collectivités (département de l'Essonne) qui ont testé une approche en cycle de vie.</p>	
	<p>Promouvoir des produits/matériels respectueux de l'environnement: privilégier voire imposer dans les cahiers des charges le recours aux écolabels (ou équivalents), aux produits biosourcés</p>	<p style="background-color: green;">Nombre et type de marchés intégrant critères/clauses relatifs au réemploi et au recyclage</p>	<p>La promotion des produits respectueux de l'environnement ainsi que l'augmentation de la part de produits issus du réemploi ont fait l'objet de clauses spécifiques et/ou critères d'attribution, concernant les marchés ciblés suivants lors du renouvellement, notamment: Vêtements de travail: les prestations de nettoyage et produits proposés doivent respecter les normes et processus respectueux de l'environnement conformément aux clause du CCTP, selon les lots critérisation de 10 à 20% pour la qualité environnementale des produits (issus de l'agriculture biologique, issus du réemploi, fabriqués selon des processus à faible impact environnemental, écolabellisés), les filières proposées pour le recyclage des vêtements usagés et le recours à des procédés à faible impact environnemental et selon une logistique bas carbone pour les prestations de nettoyage. Fontaines à eau: Conformément au CCTP et afin de réduire les impacts sanitaires et environnementaux des fontaines à eau sur l'ensemble de leur cycle de vie, les produits proposés doivent répondre à certaines spécifications (économie en énergie et en eau, composé de matière recyclée, avec peu d'emballage, usage de produits à faible impact environnemental pour la débactérisation...), pondération environnementale à hauteur de 15% en fonction des caractéristiques environnementales des appareils et du recours à une logistique bas carbone. Déménagement des locaux: Pondération du critère environnemental à 15% au regard de la qualité du parc de véhicules et des engins de levage, utilisation d'une flotte de véhicules bas carbone, et tenant à la limitation des emballages. Le marché prévoit une clause environnementale relative à l'optimisation des déplacements professionnels, à l'utilisation d'une flotte bas carbone, ainsi qu'à l'utilisation limitée de cartons et emballages. Curage des réseaux d'assainissement: Pondération du critère environnemental à 15% au regard des mesures pour limiter le bilan carbone du chantier, des mesures pour limiter les nuisances du chantier et des modalités de récupération et de gestion des déchets et récupération des matériaux. Location de véhicules utilitaires lourds et légers: Conformément au CCTP les produits proposés doivent limiter la consommation de ressources non renouvelables, réduire les émissions de polluant et les émissions de gaz à effet de serre, réduire les émissions sonores. La pondération du critère environnemental à 10% est en fonction de la consommation de carburant, du rejet de CO2 et des émissions sonores des véhicules. Location de Photocopieurs: conformément au CCTP des performances environnementales sont exigées concernant la gestion des déchets électroniques, la limitation des substances dangereuses, la qualité écologique des matériels. La pondération du critère environnemental à hauteur de 15% est mesurée en fonction des performances environnementales des équipements (labels environnementaux, performances énergétiques, nuisances sonores, % de matière recyclée...), des mesures prises par l'entreprise pour limiter son bilan carbone général et limiter l'empreinte carbone des prestations réalisées (recours à une flotte bas carbone, formation à écoconduite, réduction des emballages...) et des mesures prises pour limiter l'impact des déchets (politique menée en matière de gestion des DEEE, des cartouches et toners, procédure de réduction des déchets d'emballages, recyclage matière, réutilisation...) Fourniture de mobilier d'aménagement urbain: Conformément au CCTP et CAG, les produits proposés doivent répondre à des normes environnementales (labels, recyclabilité). La pondération du critère environnemental à hauteur de 15% est en fonction de la capacité du candidat à proposer des produits issus de l'économie circulaire au delà des exigences réglementaires, des produits éco labellisés, durables et résistants et des mesures prises pour limiter les impacts environnementaux des peintures, revêtements, gaines, cartons d'expéditions et palettes de transport. <ul style="list-style-type: none"> Le numérique: redistribution du matériel inutilisable (dons conventionnés aux associations) ; Sourçage de deux structures: Emmaüs Connect et Ecodair. Activité: collecte, réparation, vente de matériel informatique non utilisé. <p>Dans le cadre de la semaine dédiée à l'égalité femmes hommes et aux droits des femmes, une action de don de 30 smartphones (disposant de leurs câbles d'alimentation et de leurs coques de protection) et de 5 tablettes en destination de 2 associations du territoire, 1 dans le Nord et 1 dans le Sud, qui apportent leur soutien aux femmes victimes de violences ou en situation de grande précarité: - L'Etablissement femmes solidarité 91 qui est un service de l'association communauté jeunesse; situé à Ris Orangis il est référent pour notre territoire. - Tremplin 94 SOS Femmes : Association adhérente à la fédération nationale solidarité femmes, val de marne; Emmaüs connect ont fourni la carte sim ainsi qu'une recharge téléphonique d'1 mois et propose également que pour les prochaines recharges les bénéficiaires pourront en récupérer sur des sites satellites d'Emmaüs à des tarifs solidaires. Projet de signature d'une convention avec Emmaüs Connect afin de pérenniser nos actions de dons d'équipements numériques. <ul style="list-style-type: none"> Recours au matériel reconditionné ; Encourager la sobriété: la réparation plutôt que le changement de produits (PC portables); "petites" réparations en interne; Choix de gammes réparables ; Privilégier les produits reconditionnés: 99% des smartphones depuis 2 ans - "Ateliers du Bocage"; projet d'adhésion à la centrale d'achat (CANUT) proposant du matériel reconditionné (PC et autres matériels); Questionner la nécessité de l'achat au regard de l'usage: démarche en cours de réflexion ;</p> </p>	<p>La question de l'anticipation dans l'intégration de l'aspect environnemental dans la définition du besoin, dans la mise en place des critères d'attribution, et des modalités d'évaluation des dispositions environnementales insérées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser à la date anniversaire et à la clôture du marché d'un bilan du respect par le titulaire des engagements environnementaux issus du marché. Anticiper le renouvellement des marchés et des opérations de sourçage afin de sécuriser le marché, sur la capacité des candidats à répondre aux exigences des clauses environnementales, et selon des conditions financières acceptables Capitaliser sur les clauses performantes susceptibles d'être reconduites et/ou insérées dans d'autres marchés <ul style="list-style-type: none"> Encourager les services à accroître la pondération du critère d'attribution environnemental L'aspect du réemploi, la réutilisation, les produits respectueux de l'environnement, sera inclus dans le programme de formation avec le CNFPT 	
	<p>Augmenter la part de fournitures issues du réemploi dans la commande publique et donner une seconde vie aux objets lors du renouvellement du marché</p>	<p style="background-color: green;">Nombre de marchés en location/ Don de matériel</p>				
<p>FA 11- Promouvoir une alimentation durable</p>	<p>PROMOUVOIR LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, PAYSANNE OU RAISONNÉE ET DE SAISON</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prestataire devra proposer au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, paysanne, de saison Recours aux labels et certifications de référence : AB français ou Eurofeuille européen 	<p style="background-color: green;">Part de produits bio et issus de circuits courts dans les prestations</p>		<p>• L'ensemble des clauses proposées dans le cadre du Spapser ont été insérées dans le marché "traiteur" : promotion des produits issus de l'agriculture biologique (au moins 50 %), au moins 20% de produits issus d'un circuit-court, recours aux labels, privilégier les livraisons bas carbone, événements zéro déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire (adapter les quantités commandées). De plus, le critère "valeur technique" prévoit un sous-critère "organisation des prestations" sur 10 points : l'utilisation de produits, d'emballages biodégradables ou recyclables, propositions du candidat relatives à la gestion des couverts. • Lancement d'une étude d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire à Vitry, en lien avec les objectifs PLPDMA-Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, et l'objectif SPASPER "lutte contre le gaspillage alimentaire".</p>	<p>• Pas de freins particuliers dans la mise en place des clauses du marché, compte tenu de l'opération de sourçage organisée en amont de la procédure. 4 sociétés ont été sourcées</p> <p>• Seul l'aspect "gestion des déchets" est valorisé dans le critère d'attribution valeur technique ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du marché "traiteur" en cours d'exécution: <ul style="list-style-type: none"> Réflexion engagée en matière de couverts "non jetables", qui impliquerait de procéder à une modification de marché par avenant; Mettre en place un bilan annuel de suivi- vérifier la mise en œuvre effective des recommandations environnementales dans l'exécution du marché. Lors du renouvellement du marché "traiteur" en 2025: <ul style="list-style-type: none"> Adapter les critères d'attribution aux clauses environnementales; dans le marché actuel seul l'aspect "gestion des déchets" est valorisé dans la valeur technique. Pondération minimale 15%; mettre en place un procédé de suivi dès la relance du marché; organiser un sourçage préalable.
<p>PRIVILÉGIER LES CIRCUITS COURTS, LE COMMERCE ÉQUITABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prestataire devra proposer au moins 20 % de produits issus d'un circuit-court (1 intermédiaire maximum) et privilégiera les produits de saison Les produits tels que café, thé seront issus du commerce équitable Recours aux labels et certifications de référence : Fairtrade Max Havelaar, Écocert Équitable, Symbole Producteurs Paysans 						
<p>ENCOURAGER UNE LOGISTIQUE ÉVÉNEMENTIELLE BAS CARBONE</p> <ul style="list-style-type: none"> Les modes de livraison bas carbone seront privilégiés : cycles (vélos, triporteurs) et véhicules à faible émission Les véhicules à faible émission sont définis comme les véhicules classifiés en Crit'Air 0 à 1 et recouvrent : véhicules électriques, hydrogène, essence à partir de 2011 						
	<p>VISER DES ÉVÉNEMENTS ZÉRO DÉCHET</p> <ul style="list-style-type: none"> Proscrire les bouteilles en plastique (eau, jus de fruit), la vaisselle en plastique (vaisselle lavable de préférence ou, si impossibilité technique, vaisselle en carton ou matériau compostable) et les plateaux repas en plastique Adapter les quantités commandées au plus juste au besoin, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire 	<p style="background-color: green;">Inscription de critères environnementaux dans les marchés de restauration</p>				